

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 678667 NB Ltée	Numéro de permis 2017786	Date d'inspection Le 28 novembre 2023	
Nom de l'établissement Garderie École de la Petite Enfance 2		Numéro de téléphone (506) 395-4013	
Adresse 4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	31 mai 2024	
Commentaires : La surface protectrice sera ajoutée au dégel de la terre, l'exploitante n'a pas trouvé d'entrepreneur afin de s'occuper de la gravelle.			

Commentaires généraux
Pendant mon suivi en avant-midi cette lacune a été vérifiée lors d'une surveillance pour le permis 1 donc comme le groupe est scolaire pour ce permis le ratio n'a pas été fait lors de la surveillance. La gravelle est sur les lieux, mais elle n'a pas été étendue en manque d'entrepreneur afin de terminer le travail. Comme la terre est gelée, la surface protectrice sera ajoutée au printemps.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 novembre 2023

Date

original signé par
Martine Thibodeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 novembre 2023

Date